# BARÈME - Commission Consultative Paritaire Locale 2nd degré pour MADAGASCAR

## 1 - ANCIENNETÉ DE SERVICE :

Echelon	2	3	4	5	6	7 + HC1	8 + HC2	9 + HC3	10 + HC4	11 + HC5	HC6 + HC7	Classe Exceptionnelle
Points	4	8	12	15	20	18	12	8	6	4	2	2

#### 2 - NOTATION:

- Notation pédagogique (uniquement si l'agent n'a pas bénéficié de rendez-vous de carrière PPCR)
  - Pour les enseignants : 100 points maximum : note pédagogique (sur 60) + note administrative (sur 40)
  - Pour les CPE: 100 points maximum: note administrative (sur 20) x 5

### OU

▶ **PPCR** (si l'agent a bénéficié de rendez-vous de carrière)

100 points maximum selon l'appréciation générale :

Appréciation	A consolider	Satisfaisant	Très satisfaisant	Excellent
Points	12	60	75	100

## OU

► En cas d'absence de notation pédagogique et d'évaluation PPCR, une note médiane de 50 points sera attribuée

Les certifications et expériences complémentaires n'ont pas été prises en compte dans le barème mais seront examinées lorsqu'elles apparaissent dans le profilage du poste.

IMPORTANT : La priorité est accordée au barème. Une bonification de 10 points est attribuée sur le voeu n°1 du candidat si celui-ci est un voeu ville.